

Quelle coordination européenne dans le domaine social ?

Depuis le début des années 2000, afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne, l'Union européenne s'est engagée dans une coopération renforcée entre États membres, dite « **méthode ouverte de coordination** » (MOC), dans les domaines de l'inclusion sociale, des pensions de retraite et des soins de santé. Cette méthode repose sur la définition d'objectifs partagés et d'instruments de mesure communs, sur la comparaison entre pairs et l'échange de bonnes pratiques. Dans la mesure où les domaines visés relèvent de la compétence des États, ce processus (dit de coordination « douce ») ne prévoit notamment pas d'harmonisation des dispositifs législatifs et réglementaires. La MOC a permis aux États membres et à la Commission d'élaborer de manière concertée un ensemble d'indicateurs comparables entre pays, réunis dans un « **portefeuille d'indicateurs sociaux** » (schéma 1). Ces indicateurs sont, pour la plupart, calculés sur la base d'enquêtes auprès de la population, harmonisées au niveau européen, notamment l'enquête européenne sur les ressources et les conditions de vie. Le Comité de la protection sociale¹, instance de mise en œuvre de la « MOC sociale », surveille les tendances nationales et européennes à l'aide du **tableau de bord de la Protection sociale**.

En 2010, la **stratégie Europe 2020** prend la suite de la stratégie de Lisbonne. La promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté font partie des priorités stratégiques définies dans les lignes directrices pour l'emploi de 2010. La stratégie Europe 2020 traduit cette priorité en un **objectif** de réduction du nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROE) [encadré 1] de 20 millions dans l'UE-27 (voir fiche 25). Le suivi des mesures nationales pour la mise en œuvre d'Europe 2020 est institutionnalisé au sein d'un cycle annuel d'évaluation des réformes², dit « Semestre européen ». Cette procédure ouvre la possibilité pour la Commission de proposer des recommandations aux pays, qui sont ensuite formellement adoptées par le Conseil européen³. Un **cadre commun d'évaluation** des défis et des bons résultats est développé, d'abord dans le domaine de l'emploi, puis dans celui du social. Toutefois, au sein du Semestre européen, les politiques sociales, qui relèvent de la responsabilité des États membres, sont le plus souvent évoquées sous l'angle de la viabilité financière ou de l'inclusion active.

Après les différentes crises de la dette publique qu'a traversées la zone euro à partir de 2010, les débats sur la dimension sociale de l'Union économique et monétaire ont repris de l'ampleur. Dans ce contexte, la Commission a proposé l'utilisation d'un **tableau de bord des indicateurs clés d'emploi et du social** dans le but d'identifier les problèmes structurels et les divergences susceptibles de créer des déséquilibres sur le marché intérieur européen. Des indicateurs du domaine social ont également été mis en avant au sein de la **procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques**, dans l'objectif de rendre compte de l'impact social des trajectoires d'ajustement. Cette procédure créée en 2012 vise à détecter de manière précoce les évolutions économiques susceptibles de favoriser la propagation des chocs au sein de l'Union monétaire (bulles immobilières, augmentation des déficits ou des excédents de balance courante, perte de compétitivité, etc.).

Encadré 1 Les personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

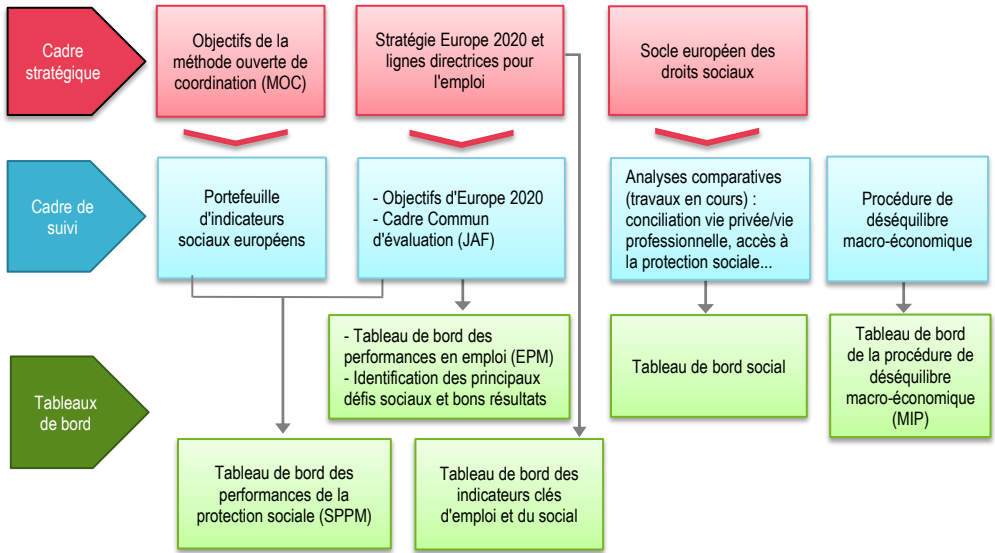
Les personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (ou AROPE [*at risk of poverty or social exclusion*]) sont celles appartenant à au moins l'un des trois groupes suivants :

- **Les personnes confrontées au risque de pauvreté** (AROP) sont celles dont le revenu disponible après transferts sociaux est inférieur à 60 % du revenu équivalent médian par unité de consommation (seuil de pauvreté monétaire au sens de l'UE).
- **Les personnes en situation de privation matérielle sévère** sont celles qui font face à au moins quatre problèmes parmi les neuf suivants : incapacité à 1) payer son loyer ou ses factures, 2) chauffer correctement son logement, 3) faire face à des dépenses imprévues, 4) manger chaque jour une portion protéinée, 5) s'offrir une semaine de vacances hors du domicile, 6) posséder une voiture, 7) une machine à laver, 8) une télévision couleur, 9) un téléphone.
- **Les personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail** sont les personnes âgées de moins de 60 ans vivant dans des ménages où le rapport entre le nombre de mois travaillés par les personnes âgées de 18 à 59 ans et le nombre de mois où elles auraient pu travailler est inférieur ou égal à 20 %.

1. Le CPS est une instance consultative du Conseil des ministres de la sphère Emploi, protection sociale, santé et consommateurs (EPSSCO), institué par l'article 160 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Il favorise la coopération entre les États membres et assure un suivi de la situation sociale au sein de l'Union européenne.

2. Chaque pays présente ses réformes structurelles dans un programme national de réforme (PNR). La Commission publie des « rapports pays » où sont analysés la situation économique, les défis et la mise en œuvre des politiques clés de chaque État membre. Ces documents sont discutés avant l'adoption des PNR définitifs et des recommandations spécifiques par pays.

3. Le Conseil européen, constitué des chefs d'États ou de gouvernement des États membres, définit les orientations et les priorités de l'Union.

Schéma 1 Cadre stratégique et tableaux de bord de suivi des indicateurs sociaux et d'emploi

JAF : Joint Assessment Framework ; EPM : Employment Performance Monitor ; SPPM : Social Protection Performance Monitor ; MIP : Macroeconomic Imbalance Procedure.

Notes > Plusieurs procédures de coopération européenne coexistent dans le domaine social et de l'emploi. Pour chaque cadre stratégique sont définis des outils et procédures d'évaluation, ou « cadres de suivi », qui peuvent s'appuyer sur des tableaux de bord, parfois communs.

Tableau 1 Sélection d'indicateurs du tableau de bord social pour 6 pays en 2016 et évolution 2006-2016

		UE-28	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
Rapport interquintile des sommes de niveaux de vie (S80/S20)	2016	5,2	4,6	6,6	4,3	6,3	4,3	5,1
	2006-2016, en %	nd	12,2	20,0	7,5	16,7	19,4	-5,6
Évolution du revenu disponible brut réel des ménages en SPA par habitant	2006-2016, indice 2006=100	105,8	109,4	91,1	105,3	90,6	107,0	90,8 ⁵
	2016, en %	33,2	34,8	24,4	42,4	21,4	45,8	43,4
Impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté ¹	2008-2016, en ppc	nd	-16,6	6,9	-4,6	2,8	-11,8	6,5
	2016, en % du PIB	19,1	19,3	16,8	24,4	21,1	20,6	15,8
Taux de chômage ³ des jeunes (15-24 ans)	2016, en %	18,7	7,1	44,4	24,6	37,8	18,9	13,0
	2006-2016, en ppc	1,0	-6,5	26,5	2,6	16,0	-2,6	-0,9
Taux de chômage ³ de longue durée (1 an ou plus) (15-74 ans)	2016, en %	4,0	1,7	9,5	4,6	6,7	1,3	1,3
	2006-2016, en ppc	0,3	-4,0	7,7	0,8	3,4	0,3	0,1
Taux de pauvreté en emploi (18 ans ou plus)	2016, en %	9,6	9,5	13,1	7,9	11,7	6,7	8,6
	2006-2016, en ppc	nd	4,0	3,0	1,9	2,7	-0,7	0,8
Écart de taux d'emploi entre hommes et femmes (20-64 ans)	2016, en ppc	11,6	8,2	11,5	7,5	20,1	3,8	11,0
	2006-2016, en ppc	-4,1	-4,0	-12,1	nd	-5,7	-2,1	-2,5
Taux de recours à un établissement d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans ⁴	2016, en %	32,9	32,6	39,3	48,9	34,4	51,0	28,5
	2006-2016, en ppc	nd	15,6	2,3	17,9	9,4	7,0	-4,5

nd : non disponible, ppc : point de pourcentage.

- Différence en % entre le taux de pauvreté avant et après transferts sociaux (pensions exclues), pour l'ensemble de la population.
- Dépenses des administrations publiques pour la protection sociale selon la classification internationale des fonctions des administrations publiques (hors institutions sans but lucratif au service des ménages) des comptes nationaux (CFAP).
- Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT).
- Proportion d'enfants de 0 à 2 ans gardés au moins une heure par semaine dans un établissement d'accueil, hors assistante maternelle et garde à domicile (enquête sur les ressources et les conditions de vie).
- Évolution 2006-2015.

Sources > Commission européenne, Tableau de bord social, extraction au 12/03/2018 de 9 indicateurs sur 37. Réalisé à partir des données publiées par Eurostat, issues principalement de l'enquête européenne sur les ressources et les conditions de vie (SRCV-UE), de l'enquête Emploi et des comptes nationaux.

Un socle européen des droits sociaux

En 2017, les instances européennes ont adopté un **socle européen des droits sociaux**, reconnaissant notamment aux individus le droit à une protection sociale adéquate (incluant des allocations chômage et une pension de retraite pour les travailleurs, un revenu minimum pour les personnes sans ressources, l'accès aux soins de santé et aux soins de longue durée...), le droit à l'égalité des chances et de traitement, le droit à l'éducation... L'implémentation de ce socle de droits est en grande partie du ressort des États membres. Les progrès de ces États dans les domaines couverts par le socle seront discutés au cours du Semestre européen au regard des priorités et spécificités de chaque pays. De plus, des outils de comparaison des performances entre pays (*benchmarking*) seront développés pour des thématiques spécifiques (par exemple sur la conciliation entre vies familiale et professionnelle), notamment en exploitant la méthodologie du cadre commun d'évaluation. Enfin, la Commission a développé un **tableau de bord social** comprenant une quarantaine d'indicateurs dans les champs de l'éducation, la formation, l'emploi, les inégalités, les conditions de vie, la santé et l'accès au numérique, qui peuvent être comparés entre pays et au cours du temps.

Une sélection de ces indicateurs (*tableau 1*) montre une situation contrastée parmi les six pays étudiés ici après plusieurs années de crise économique. En Espagne et en Italie, pays fortement touchés par la crise, le revenu disponible brut des ménages est 9 % plus faible en 2016 qu'en 2006. Les inégalités, mesurées par le ratio de la somme des niveaux de vie des 20 % des individus les plus aisés relativement à celle des 20 % les plus pauvres (S80/S20), y ont augmenté depuis 2006 et sont plus élevées en 2016 que dans l'UE-28 en moyenne. Le marché du travail de ces pays a été fortement fragilisé par la crise et le taux de chômage des jeunes, le chômage de longue durée et la part de travailleurs pauvres restent à des niveaux relativement élevés en 2016. Au Royaume-Uni, le revenu des ménages a également diminué de 9 % entre 2006 et 2015 (données 2016 non disponibles), vraisemblablement sur une plage plus large de la distribution des revenus, car les inégalités de niveaux de vie sont en légère baisse au cours des dix dernières années. La situation sur le marché du travail y est nettement plus favorable qu'en Italie et en Espagne, les taux de chômage de longue durée et des jeunes étant relativement faibles. En Suède, l'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté reste élevé mais a fléchi entre 2006 et 2016, et les inégalités de niveaux de vie ont augmenté. Elles restent toutefois à un niveau inférieur à la moyenne de l'UE-28 et la situation sur le marché du travail en 2016 est relativement favorable.

L'impact des transferts sociaux a également nettement diminué en Allemagne, mais la hausse des inégalités de niveaux de vie y est plus modérée qu'en Suède, notamment en raison d'un fort dynamisme du marché du travail, qui se traduit par de faibles taux de chômage de longue durée et des jeunes.

L'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes est en baisse dans l'UE-28, en parallèle d'une hausse du taux de recours aux modes de garde institutionnels (voir aussi fiche 31). Toutefois, en Espagne et en Italie, cette convergence résulte en partie d'une baisse du taux d'emploi des hommes.

Un suivi des évolutions de la situation sociale

Le **tableau de bord des performances de la protection sociale** (SPPM) permet à la fois d'évaluer le cheminement vers la cible de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale de la stratégie Europe 2020 (voir fiche 25) et de suivre les progrès dans les trois domaines de la MOC sociale. Il constitue un outil synthétique utilisé par le Comité de la protection sociale⁴ afin d'informer le Conseil des ministres européen.

Les vingt-quatre indicateurs du tableau de bord sont sélectionnés au sein du portefeuille d'indicateurs sociaux européens (*graphique 1*). Ils décrivent les évolutions de la situation sociale des pays pour la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités, le niveau des pensions, la santé, le logement, et considèrent en particulier la situation de populations plus fragiles (jeunes, seniors, etc.). Les points de vigilance et les améliorations sont mis en avant lorsqu'ils sont partagés par plusieurs États membres, en général par au moins un tiers.

Le tableau de bord a mis en évidence de premiers signes d'amélioration en 2014 au sein de l'UE-28, notamment concernant la situation des jeunes et des personnes exposées au risque de pauvreté. Cette tendance se confirme entre 2015 et 2016, une majorité d'indicateurs connaissant une évolution favorable. En particulier, le taux de pauvreté et d'exclusion sociale a significativement diminué dans 12 États membres (EM) entre 2015 et 2016. Le taux de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants baisse également dans 13 EM. À l'inverse, la situation continue de se dégrader au regard de l'intensité (8 EM) et du risque de pauvreté monétaire des ménages à faible intensité de travail (9 EM). La baisse des taux de pauvreté et d'exclusion sociale reflète un meilleur fonctionnement des marchés du travail, qui se traduit par une hausse des revenus des ménages, une baisse du chômage des jeunes et du chômage de longue durée. En parallèle, la situation relative des seniors se dégrade dans plusieurs EM, reflète notamment de la progression des revenus de la population active.

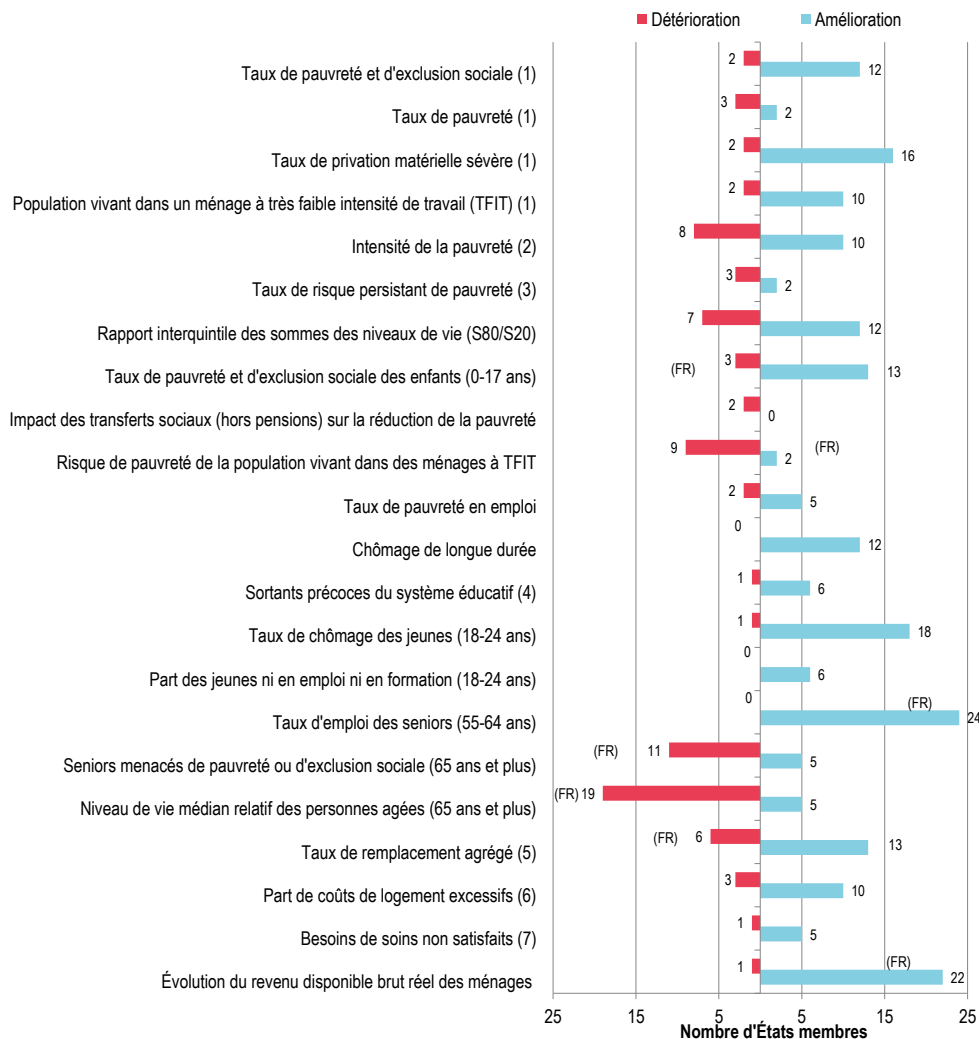
4. Le sous-groupe technique « indicateurs » (SGI) a développé le tableau de bord à la demande du Comité de la protection sociale (CPS) en avril 2012. Cet outil est inclus dans le rapport annuel du CPS.

Pour en savoir plus

- > Les indicateurs du SPPM sont mis à disposition du public par Eurostat sur une page internet dédiée : Eurostat > Données > Statistiques par thème > Indicateurs sur l'emploi et inclusion sociale > Inclusion sociale et protection sociale.
- > **Comité de la Protection sociale** (2018, février). *2017 Social Protection Performance Monitor (SPPM) dashboard results*.
- > **Commission européenne et Conseil européen** (2018, mars). *Rapport conjoint sur l'emploi*.

Graphique 1 Tableau de bord des performances de la protection sociale : évolution de 2015 à 2016

En nombre de pays connaissant une détérioration ou une amélioration significative



(1) Indicateurs définis dans l'encadré.

(2) Niveau de vie médian des personnes menacées de pauvreté rapporté au seuil de pauvreté.

(3) Part des personnes touchées ou menacées de pauvreté et qui l'ont été au moins deux ans au cours des trois dernières années.

(4) Part des jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et n'étaient pas en formation au cours du mois précédent.

(5) Pension médiane perçue par les personnes de 65 à 74 ans rapportée au revenu médian (avant transferts sociaux) des personnes de 50 à 59 ans.

(6) Part de la population vivant dans un ménage où les coûts de logement représentent plus de 40 % du revenu disponible (après transferts).

(7) En raison du coût, de la distance ou des délais d'attente.

Lecture > Entre les enquêtes 2015 et 2016 (revenus de 2014 et 2015), 12 États membres ont connu une baisse significative du taux de pauvreté et d'exclusion sociale tandis que la situation s'est détériorée dans 2 États. On n'observe pas d'évolution significative en France pour cet item – évolution notée (FR) lorsque celle-ci ressort pour les autres indicateurs, à gauche de l'axe quand l'évolution est défavorable, à droite quand elle est favorable.

Notes > UE-28. Évolutions des revenus entre 2014 et 2015 (mesurés en 2015 et 2016). Seules les évolutions statistiquement et économiquement significatives sont considérées. Les intervalles de confiance calculés par Eurostat (travaux en cours) sont appliqués lorsqu'ils sont disponibles, combinés à un seuil de significativité économique. Pour les autres cas, un seuil de 1 point de pourcentage est appliqué pour les indicateurs en % ou les ratios.

Sources > Tableau de bord des performances de la protection sociale (SPPM), Comité de la protection sociale, à partir des données publiées par Eurostat issues de l'enquête européenne sur les ressources et les conditions de vie (SRCV-UE), de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE) et des comptes nationaux.